UQÀM | École de travail social

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL - 1506

Guide de l'étudiante, l'étudiant

Édition : septembre 2016

Pour obtenir des renseignements sur le programme:

École de travail social
UQAM

Adresse civique
Pavillon Thérèse-Casgrain
455, boul. René-Lévesque Est, 4e étage
W-4020
Montréal (Québec) H2L 4Y2

Adresse postale
C.P. 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Josée Parenteau
Agente à la gestion des études
Tél. : 514 987-3000, poste 4822
Courriel : doctorat.travail.social@uqam.ca

Lucie Dumais
Professeure
Directrice des programmes d'études de cycles supérieurs
Tél. : 514 987-3000, poste 2458
Courriel : dumais.lucie@uqam.ca

***Prière de communiquer toute demande avec votre code permanent**

Ce guide a été produit en fonction des règlements de l'UQAM, du protocole d'entente UQAM-UdM-McGill, et en accord avec le comité conjoint du programme de doctorat

Mis à jour de mars 2018/jp

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 4

2. CONDITIONS D'ADMISSION 5

3. DEMANDE D'ADMISSION 6

4. GESTION DU PROGRAMME ET DIRECTION DES ÉTUDES 7

5. CHEMINEMENT TYPE DANS LE PROGRAMME 8

6. COURS À SUIVRE 11

7. PROCÉDURES D'INSCRIPTION 12

8. COMITÉ DE THÈSE, EXAMEN DE SYNTHÈSE, PROJET DE THÈSE ET SOUTENANCE DE THÈSE 12

8.1 Comité de thèse / Voir formulaire en annexe 13
8.2. Examen de synthèse / Voir formulaire en annexe 13
8.3 Projet de thèse 16
8.4 Le projet de thèse et la certification éthique 17
8.5 Thèse et soutenance de thèse 17

10. ACTIVITÉS ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS 17

11. FRAIS 19

12. PROFESSEURES, PROFESSEURS HABILITÉS À DIRIGER UNE THÈSE ET CHAMPS DE RECHERCHE 20

13. ANNEXES 22

Faculté des sciences humaines

Doctorat en travail social

Téléphone : 514 987-3000, poste 4822
Site Web : École de travail social

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Code **1506**
Titre **Doctorat en travail social**
Grade Philosophiae Doctor, Ph.D
Crédits **90**

Trimestre(s) d'admission
Automne

Campus
Campus de Montréal

Contingent
Programme non contingenté

Régime et durée des études
Temps complet : quatre ans
Temps partiel : six ans

PROTOCOLE D'ENTENTE
Ce programme est offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université McGill.

OBJECTIFS
Le but du doctorat en travail social est de former des spécialistes de haut niveau en travail social qui seront en mesure d'examiner les fondements théoriques et pratiques du travail social. Ainsi cette formation vise à permettre aux doctorantes, doctorants de réaliser des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social.

De manière plus spécifique, ce programme vise à :

- Préparer des diplômés pour des carrières dans l'enseignement universitaire, la recherche, le développement des politiques sociales, l'évaluation des pratiques, la gestion des services sociaux, la consultation et l'intervention sociale;
- Offrir aux étudiantes et aux étudiants l'occasion d'acquérir les habiletés nécessaires à l'application des méthodes scientifiques de recherche liées à l'étude des questions normatives, analytiques et méthodologiques. Il s'agit là de trois niveaux de connaissances appropriés à cette discipline appliquée;
- Stimuler la production de recherches originales dans les domaines qui font l'objet de préoccupations sociales pressantes comprenant l'évaluation des politiques sociales, des programmes sociaux et de la pratique du travail social;
- Favoriser des échanges entre scientifiques dans une perspective bilingue (français et anglais) et multiculturelle.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme s'adresse à des titulaires de maîtrise (ou l'équivalent) en travail social obtenue avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent). Une candidate, un candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline connexe ou, exceptionnellement, d'un baccalauréat en travail social pourra être admis après étude du dossier par le SCAE. Les candidatures de bacheliers sont appréciées au regard de leur réalisations scientifiques ou professionnelles hors du commun (Programme 1506).

La candidate, le candidat qui a obtenu sa maîtrise avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent peut exceptionnellement être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

Pour être admis de façon définitive au programme, une directrice, un directeur de thèse doit avoir accepté d'encadrer l'étudiante et l'étudiant avant le dépôt de la demande d'admission.

La candidate, le candidat provenant d'une discipline connexe dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances peut se voir imposer une formation préparatoire (cours d'appoint ou propédeutique).

La candidate, le candidat doit posséder une connaissance suffisante du français et idéalement de l'anglais pour être en mesure de comprendre l'enseignement et les discussions en classe dans les deux langues ainsi que les lectures suggérées. Le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) peut imposer un test de connaissance du français ou des cours d'appoint en français à la candidate, au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français.

Capacité d'accueil
La capacité d'accueil sera déterminée à chaque période de sélection en fonction des ressources d'encadrement disponibles.

Trimestre d'admission (information complémentaire)
Admission à l'automne seulement.

Méthode et critères de sélection
Les critères retenus pour l'étude des candidatures sont :
1- Les habiletés intellectuelles et la capacité critique de la candidate, du candidat;
2- L'expérience de la candidate, du candidat liée au champ du travail social;
3- La qualité du projet de recherche soumis par la candidate, le candidat.

Bien que la parité quant au nombre d'étudiantes et d'étudiants soit souhaitable, les considérations relatives à la qualité ont préséance sur celle-ci. À qualités égales, trois facteurs seront considérés pour la sélection des candidates, des candidats :
1- La pertinence du projet de recherche par rapport aux objectifs du programme;
2- Les considérations méthodologiques du projet de recherche;
3- L'intérêt que suscite la candidature chez les directrices, les directeurs de thèse.

Régime et durée des études
Temps complet : quatre ans
Temps partiel : six ans

3. DEMANDE D'ADMISSION

Date limite de dépôt d'une demande : 1er février
Les candidates et candidats souhaitant s'inscrire à l'UQAM doivent déposer une demande d'admission le 1er février en vue de commencer au trimestre d'automne de même année. Le formulaire de demande d'admission est affiché sur le site Web de l'UQAM. La sélection des candidates, des candidats se fait généralement au cours du printemps. Des demandes d'admission pourront être reçues entre le 2 février et le 1er août, mais elles ne seront considérées que s'il reste des places disponibles une fois la sélection faite.

Contenu de la demande (voir tiré à part, Programme 1506)
Une candidature soumise doit comprendre :
1- Le curriculum vitae de la candidate, du candidat;
2- Une description du projet de recherche envisagé (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) d'un maximum de 1500 mots à l'exclusion de la bibliographie (1);
3- Un texte d'une page répondant à la question : «Pour quelles raisons souhaitez-vous, à ce moment-ci, entreprendre ce programme d'études doctorales en travail social?»;
4- Une attestation de la professeures, du professeur qui accepte de diriger l'étudiante ou l'étudiant;
5- Une copie officielle des relevés de notes universitaires;
6- Trois lettres de recommandation de trois répondants (dont au moins une provenant d'une professeure, d'un professeur ou d'un chercheur);
7- Un énoncé de la disponibilité de l'étudiante ou de l'étudiant pour le programme d'études.

(1) Les textes trop longs seront amputés des parties qui excèdent la limite de 1500 mots.

Le texte sur la description du projet de recherche envisagé sera évalué en fonction de sa qualité, de sa pertinence par rapport à l'orientation du programme et de sa compatibilité avec les compétences professorales.

Conditions d'admission (voir tiré à part, Programme 1506)
1- Avoir un diplôme de 2e cycle en travail social ou dans discipline connexe *
2- Habiletés intellectuelles et capacité critique
3- Expérience liée au travail social
4- Intérêt et disponibilité du professeur qui dirigera la thèse (la codirection est possible)
*Le comité de sélection pouvant suggérer des cours de propédeutique de mise à niveau

Demande d'équivalence, de reconnaissance d'acquis et de substitutions
Dans une demande écrite à la directrice, au directeur du programme, la candidate, le candidat peut justifier l'équivalence de l'un des cours *optionnels* de la scolarité (sur les 15 crédits de scolarité à faire). Cette demande doit être faite avant la mi-août.

Cours préparatoire (propédeutique)
Le SCAE (sous–comité d'admission et d'évaluation) peut demander aux candidates, candidats de compléter un ou deux cours préparatoires s'ils n'ont pas de formation en travail social ou de formation suffisante pour la recherche.

Bourse de recrutement
L'UQAM offre des bourses de recrutement allant de 6 000 $ à 12 000 $ à la meilleure candidate, candidat au concours d'admission (**Bourse de recrutement de la Faculté des sciences humaines**) pour la première année du doctorat. Toutes les candidates, candidats sont encouragés à demander des bourses aux grands organismes subventionnaires préalablement à leur admission ou dès leur entrée au doctorat.

4. GESTION DU PROGRAMME ET DIRECTION DES ÉTUDES.

Gestion du programme : Comité conjoint et direction de programme

Le comité conjoint UQAM-UDM-McGill du programme de doctorat est l'instance qui veille au respect du programme, entérine les admissions et les ressources professorales annuelles. Il est composé de 3 à 6 professeurs (1 ou 2 de chacune des universités), incluant généralement les directrices, les directeurs de programme. Il se réunit environ 2 fois l'an.

La direction de programme de chaque université, ainsi que le comité de programme et le SCAE (sous-comité d'admission et d'évaluation) de l'UQAM, veillent au suivi des demandes d'admission et à la gestion courante. À l'UQAM, leur travail se fait en respect avec le *Règlement no 8* des études supérieures. Le SCAE examine les demandes d'admission de l'UQAM. La directrice, le directeur de programme planifie les ressources et soumet la liste d'admission au comité conjoint. Il reçoit aussi les rapports annuels d'avancement de la thèse, suite à la mise en place du comité de thèse. Le comité de programme réalise son mandat en fonction du *Règlement no 8*.

Direction des études : direction de thèse (ou d'études) et comité de thèse

La directrice, le directeur de thèse (ou d'études) atteste, dès la demande d'admission de l'étudiante, l'étudiant, de sa disponibilité et de son intérêt à diriger la thèse. Par la suite, en cours de scolarité, il a le mandat de constituer le comité de thèse qui encadrera l'examen de synthèse. Enfin, il encadre l'étudiante ou l'étudiant tout au long de sa recherche et l'invite à déposer annuellement son rapport d'avancement. [1]

Le comité de thèse est celui qui évalue l'évolution du travail de recherche de l'étudiante, l'étudiant, et se met à l'œuvre lors de la planification des examens de synthèse dès la fin du 2e trimestre. Il est composé de trois professeurs : la directrice, le directeur d'études, un autre professeur (ou la codirectrice, le codirecteur) et un troisième professeur externe au département. Le comité est recommandé par la directrice, le directeur de programme (en tenant compte des suggestions de la directrice, du directeur d'études et de l'étudiante, étudiant) et il est nommé par le comité conjoint. Si des problèmes sérieux surgissent dans la constitution du comité, il y a donc lieu d'en saisir la ou le

[1] Les partenaires du programme conjoint prévoient des modalités d'entente et de suivi des études entre l'étudiante, l'étudiant et sa directrice, son directeur d'études (Carnet de formation, Progress Tracking Form). Ces modalités sont en cours d'élaboration à l'UQAM.

responsable du programme. Le comité est ensuite coordonné par la directrice, le directeur de thèse. La première tâche officielle du comité consiste à administrer l'examen de synthèse, puis à attester du projet de thèse et faire un suivi annuel des travaux, jusqu'au dépôt de la thèse.

Comité	**Composition**	**Mandat**
Comité conjoint	3 à 6 professeurs (1-2 par université)	Coordination et respect du programme conjoint
Directrice, directeur de programme / Comité de programme / SCAE	Selon le Règlement no 8 de l'UQAM	Admission et gestion courante du programme à l'UQAM
Comité de thèse	3 professeurs *À nommer dès la fin du 2e trimestre*	Planification et évaluation d'examen synthèse, évaluation du projet de thèse ,
Direction de thèse	Directrice, directeur; codirectrice, codirecteur le cas échéant	Attestation d'encadrement et supervision de recherche

5. CHEMINEMENT TYPE DANS LE PROGRAMME

Scolarité, projet de thèse et thèse

Le programme consiste en 15 crédits de scolarité, l'examen de synthèse (zéro crédit) et la thèse comptant 75 crédits.

La *scolarité* comporte deux cours obligatoires (six crédits) et trois optionnels (neuf crédits):

- *Évolution de la pensée et des théories (obl),* à suivre à l'UDM au 1er trimestre
- *Séminaire de thèse (obl)*, à la toute fin de la scolarité[2] (ce séminaire doit être entrepris après l'examen de synthèse, soit en janvier de la 2e année)
- *Séminaire sur les pratiques d'intervention* **ou** *Séminaire sur les politiques sociales* (bloc B-1)
- *Méthodologie de la recherche quantitative* **ou** *Méthodologie de la recherche qualitative* (bloc B-2)
- Exceptionnellement, le 3e cours optionnel est possible en *Tutorat* **ou** par un autre cours autorisé par la directrice, le directeur de programme.

L'examen de synthèse (0 crédit) se déroule à l'été et à l'automne suite aux quatre premiers cours.
Le projet de thèse se prépare dès l'hiver de la 2e année, au terme du séminaire de thèse (3 cr.) qui en favorisant le développement. Le comité de thèse est appelé à évaluer le projet durant l'été.

La thèse (75 crédits) constitue l'aboutissement final de la démarche de recherche doctorale, sous la supervision de la direction d'études et en lien avec un comité de thèse.

[2] C'est dans le cadre du séminaire que l'étudiante, l'étudiant développe son projet de thèse, au terme duquel elle, il a trois mois pour en faire le dépôt.

Calendrier de cours 2016-2017	Automne 2015	Hiver 2016	Été 2016	Automne 2016	Hiver Été 2017
TRS9000 Évolution pensée et théories (obl)	UDM	UDM			
TRS9002 Séminaire pratiques d'intervention		UQAM			
TRS9003 Séminaire politiques sociales	UDM				
TRS9004 Méthodologie recherche quantitative		UDM	McGill		
TRS9005 Méthodologie recherche qualitative		UDM			
TRS9007 Examen de synthèse (obl) *Préalable au séminaire*			UQAM Examen écrit et oral		
TRS9001 Séminaire de thèse (obl)					UQAM

L'HORAIRE EXACT DES COURS EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE QUI OFFRE LE COURS À LA SESSION CONCERNÉE

* Voir équivalence des sigles de cours des 3 universités à la section 7

Durée des études

Un étudiante, étudiant à temps plein doit compléter son programme d'études en 12 trimestres (4 ans); à temps partiel, il a 18 trimestres (6 ans).

Toutefois, la scolarité devrait se faire à temps plein et tout étudiante, étudiant doit avoir fait les examens de synthèse (écrit et oral) avant la fin du 6e trimestre au plus tard.

Règlements pédagogiques particuliers au programme conjoint

Cours obligatoires

En conformité avec l'entente prise entre les partenaires, les étudiantes, étudiants de l'UQAM suivront le séminaire obligatoire TRS9000 Évolution de la pensée et des théories à l'Université de Montréal – ou, à moins de raison exceptionnelle, à l'Université McGill. L'étudiante, étudiant doit s'inscrire à ce cours dès son entrée dans le programme et par la procédure CREPUQ : https://mobilite-cours.crepuq.qc.ca/4DSTATIC/FRAccueil.html

L'autre cours obligatoire, le TRS9001 Séminaire de thèse, ne peut être pris avant l'examen de synthèse.

Cours au choix

L'activité TRS9002 Séminaire : les pratiques d'intervention est donnée par l'UQAM. On encourage fortement les étudiantes, étudiants à prendre ce cours (à moins qu'une situation exceptionnelle les oblige à avoir recours à une solution de rechange).

Les autres cours sont choisis par l'étudiante, étudiant de concert avec sa directrice, son directeur en fonction de leur pertinence pour la thèse. L'étudiante, étudiant a la possibilité de suivre des cours à l'une ou l'autre des écoles de travail social.

Pour le troisième cours au choix, l'étudiante, étudiant peut demander de le suivre en travail social ou dans une discipline connexe, pourvu qu'il soit pertinent à son sujet de thèse. Ce cours peut être choisi parmi les cours du 2e ou du 3e cycle. La directrice, le directeur du programme doit approuver ce choix. Exceptionnellement, l'étudiante, étudiant peut choisir d'inclure un cours sous forme de tutorat, toujours à la suite de l'approbation. Dans ce dernier cas cependant, des procédures et exigences précises sont demandées afin d'obtenir l'approbation.

Examen de synthèse et comité de thèse

Après avoir complété 12 crédits de cours, l'étudiante, étudiant se soumet à un examen de synthèse comprenant une partie écrite et une partie orale. C'est à ce moment, au courant du printemps, que doit être constitué un comité de thèse, car le comité formule alors les questions de l'examen de synthèse et, à l'automne, évalue les parties écrite et orale de l'examen. L'examen doit donc être complété avant la fin du sixième trimestre de scolarité. Des formalités précises (formulaires) viennent officialiser ces décisions. **(Voir section 9.1 et 9.2)**

Séminaire de thèse et projet de thèse

Après avoir complété l'examen, l'étudiante, étudiant s'inscrit à son dernier cours, le Séminaire de thèse, qui lui permet de développer son projet. La réussite du séminaire de thèse marque la fin de la scolarité de l'étudiante, étudiant. Il doit alors doit se soumettre à l'étape suivante appelée « Adoption du projet de thèse ».

L'étudiante, étudiant a environ trois mois pour présenter son projet pour adoption définitive par son comité de thèse. Le comité de thèse reçoit le projet de thèse, l'évalue et lui décerne la note de «succès» ou «échec». Du feed-back est aussi donné à l'étudiante, étudiant par les membres du comité. L'étudiante, étudiant qui a un échec a droit de reprise une fois. Suite à l'avis positif du comité, le projet de thèse est enregistré officiellement (formulaire).

En tant que telle, «l'adoption du projet de thèse» ne constitue pas une exigence similaire à un cours mais constitue plutôt une étape formelle dans le cheminement de la candidate, du candidat au doctorat. Il marque le moment où le projet est jugé à la fois valable et suffisamment prêt pour être réalisé.

6. COURS À SUIVRE

Le programme comporte 15 crédits de scolarité et 75 crédits consacrés à la thèse. (Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Bloc A - Les 2 cours obligatoires suivants (6 crédits) :
TRS9000 Évolution de la pensée et des théories
Cours donné par l'UDM (SVS7000[3] 3cr.) ou par McGill (SWRK720)

TRS9001 Séminaire de thèse
Cours donné par l'UQAM

Bloc B - Cours au choix (minimum 6 crédits, maximum 9 crédits) :
Bloc B (1)
TRS9002 Séminaire : les pratiques d'intervention
Cours donné par l'UQAM

TRS9003 Séminaire sur les politiques sociales
Cours donné par l'UDM (SVS7003) ou par McGill (SWRK723)

Bloc B (2)
TRS9004 Méthodologie de la recherche quantitative
Cours donné par McGill (SWRK724)

TRS9005 Méthodologie de la recherche qualitative
Cours donné par l'UDM (SVS7005) ou par McGill (SWRK725)

Bloc C - Cours au choix (minimum 0 crédit)
Cours donné par l'UQAM ou tout autre cours de niveau maîtrise ou doctorat en travail social ou dans une discipline connexe avec l'accord de la directrice, du directeur du programme. Exceptionnellement, il pourrait s'agir d'un cours donné en tutorat TRS9006 Tutorat par une autre professeure, professeur que la directrice, le directeur et en accord avec la directrice, le directeur de programme.

Bloc D - Examen de synthèse et thèse (75 crédits)
TRS9007 Examen de synthèse (0 cr.)
Travail autonome sur des questions établies par le comité de thèse et comportant une épreuve écrite et une épreuve orale (voir section 9).

Thèse (75 crédits)
L'étudiante, étudiant doit rédiger une thèse qui démontre une aptitude à mener une recherche scientifique dont le contenu propose un apport nouveau et original à l'avancement des connaissances dans le domaine du travail social.

[3] IMPORTANT : L'inscription se fait en deux temps : à l'automne et à l'hiver (SVS7000-1 et SVS7000-2).

Tableau des sigles de cours équivalents

TITRES DE COURS	UQAM	UDM	McGill
Évolution de la pensée et des théories (obl)	TRS 9000	SVS 7000-1 SVS7000-2	SWRK 720
Séminaire de thèse (obl)	TRS 9001	SVS 7001	SWRK 721
Séminaire sur les pratiques d'intervention	TRS 9002	SVS 7002	SWRK 722
Séminaire sur les politiques sociales	TRS 9003	SVS 7003	SWRK 723
Méthodologie de la recherche quantitative	TRS 9004	SVS 7004	SWRK 724
Méthodologie de la recherche qualitative	TRS 9005	SVS 7005	SWRK 725
Tutorat	TRS 9006	SVS 7006	SWRK 726
Examen de synthèse	TRS 9007	SVS 7800	SWRK721

7. PROCÉDURES D'INSCRIPTION

A- Consultez le cheminement du programme

Pour lire le descriptif des cours et visualiser la structure du programme, vous pouvez consulter le tiré à part du Programme 1506.

B- Pour les cours qui se donnent à l'UQAM

Vous pouvez vous inscrire via le Portail étudiant de l'UQAM : http://www.etudier.uqam.ca/etudiants-actuels

C Création du profil sur le site de la CRÉPUQ

Les étudiantes, étudiants souhaitant s'inscrire aux cours du doctorat doivent créer leur profil sur le site du BCI (CRÉPUQ). Cliquez sur le lien *Autorisation d'études hors établissement*. Par la suite, au bas de la page, cliquez sur le lien : *Vous pouvez accéder au système à titre d'Étudiante, étudiant ou étudiante, étudiante*. Par la suite, simplement suivre les instructions.

Pour toute information supplémentaire concernant votre inscription au doctorat, vous pouvez écrire au cyclessuperieurs.tr.soc@uqam.ca

8. COMITÉ DE THÈSE, EXAMEN DE SYNTHÈSE, PROJET DE THÈSE ET SOUTENANCE DE THÈSE

Voici quelques précisions concernant le comité de thèse, l'examen de synthèse et la soutenance de thèse, notamment sur son formulaire Composition du comité et questions d'examen et les dates de remise. Elles concernent chacune des étapes à suivre pour faire la transition entre la scolarité (en séminaires) et la recherche doctorale comme telle. Plusieurs formulaires sont à remplir à chacune de ces étapes.

8.1 Comité de thèse/Formulaire 1 en annexe

L'étudiante, étudiant devrait avoir discuté avec sa directrice, son directeur de la composition de son comité de thèse avant la fin de son quatrième cours.

La directrice, le directeur de thèse de l'étudiante, étudiant est celui qui doit prendre contact avec les deux autres membres. La première tâche officielle du comité de thèse consiste à administrer l'examen de synthèse.

Le comité est constitué et coordonné par la direction de thèse (ou direction d'études), avec l'approbation de la direction du programme; c'est-à-dire que c'est la directrice, le directeur de thèse de l'étudiante, étudiant qui prend contact avec les deux autres membres du comité. Dès le printemps, c'est-à-dire fin avril-début mai, le comité est alors prêt à formuler ses questions en vue de l'examen synthèse écrit (fin de l'été) et oral (début de l'automne).

8.2. Examen de synthèse/Formulaire 2 en annexe

8.2.1. Contenu, format et critères d'évaluation de l'examen

Au terme des quatre premiers cours, l'étudiante, étudiant prépare son examen de synthèse. L'examen comprend deux parties: épreuve écrite et épreuve orale. Leur réussite est nécessaire pour continuer dans le programme.

L'examen écrit comporte de 1 à 3 questions, couvrant habituellement les domaines suivants : cadre théorique et conceptuel, connaissance de la matière, enjeux méthodologiques. La longueur totale de la partie écrite de l'examen se situe autour de 15,000 mots, excluant la bibliographie.

L'examen oral consiste en une défense de l'épreuve écrite devant le comité de thèse.

L'examen de synthèse est une étape clef dans le cheminement des études. Il constitue un préalable, une assise, à la formulation d'un projet doctoral précis et à sa réalisation. Il permet de s'assurer que les étudiantes, étudiants sont suffisamment outillés pour entreprendre une recherche doctorale, notamment, (1) des connaissances dont ils disposent par rapport à leur domaine de recherche et (2) des habiletés qu'ils possèdent en vue de la réalisation d'un tel projet. Il consiste ainsi en une démarche préparatoire, susceptible d'établir ou consolider les dimensions théoriques à la base de la recherche doctorale, et d'établir les bases d'une expertise sur la ou les problématiques à l'étude.

Dans la préparation de l'examen, les étudiantes, étudiants sont invités, avec un minimum de supervision et de façon autonome, à élaborer une réflexion critique des connaissances sur différents sujets en lien avec le domaine de recherche choisi. Il s'agit donc de s'assurer que les candidates, candidats repèrent, se familiarisent et décortiquent les ouvrages et articles pertinents, mais aussi de les amener à se positionner par rapport aux connaissances et pratiques relatives existantes en ou pour le travail social, et à soulever les enjeux pertinents pour la thèse. Par conséquent, une ouverture sur des perspectives plus larges, historiques ou politico-économique par exemple, peut être requise.

Les étudiantes, étudiants sont évalués par rapport à :

- Leurs connaissances d'un ou plusieurs domaines pertinents à leur projet doctoral;
- Leurs capacités à mener une analyse critique, personnelle et circonstanciée de la littérature scientifique, pertinente à leur objet d'étude;
- Leurs capacités à communiquer, à l'écrit et à l'oral, des connaissances en recherche.

Les critères d'évaluation de l'examen écrit sont

- Exhaustivité. On répertorie les travaux et publications les plus pertinents et à jour eu regard des questions de l'examen.
- Synthèse. On résume adéquatement ces travaux et publications.
- Compréhension. On réussit à bien identifier les forces et les faiblesses des recherches disponibles, ainsi que la complémentarité ou les contradictions des conclusions qu'on en tire.
- Conceptualisation. On démontre une capacité à organiser conceptuellement les connaissances disponibles eu regard des questions de l'examen, à les situer dans un contexte donné et, selon le cas, à en tisser des liens avec les dimensions épistémologiques, conceptuelles et méthodologiques pertinentes.
- Analyse critique. On réussit à se positionner par rapport aux connaissances disponibles et à mener une réflexion critique personnelle.
- Qualité de la rédaction. Le texte est rédigé dans un style clair, précis et soigné; dans le plus grand respect des règles grammaticales et orthographiques.

Les critères d'évaluation de l'examen oral sont

- Contenu. La matière abordée et la structure sont pertinentes compte tenu des questions et de l'analyse proposée dans l'écrit.
- Clarté. La présentation permet de saisir de façon claire et concise les principaux aspects de l'écrit et conclusions qu'on en tire.
- Pertinence des réponses. Les réponses fournies aux questions soulevées par le comité pendant l'oral.

Le comité décide de l'importance à accorder à chacun de ces critères. L'évaluation de chacune des épreuves se fait selon la mention globale succès / échec; il n'y a pas de notation comme tel.

8.2.2 Déroulement et échéancier de l'examen synthèse

La réalisation de l'examen doit se faire sur quatre mois. Des prolongations ne seront accordées que pour des raisons valables, par exemple « un motif indépendant de la volonté de l'étudiante, étudiant, tel la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical » et en accord avec la direction de programme et le comité de thèse.

a) Formulation des questions

Bien qu'on encourage l'étudiante, étudiant à faire part de son point de vue à sa directrice, son directeur et au comité, c'est le comité de thèse qui fait le choix final des questions d'examen. Si nécessaire, une rencontre formelle du comité d'examen de synthèse avec l'étudiante, étudiant peut avoir lieu afin de préciser les questions. Les questions doivent ensuite être inscrites sur le formulaire approprié (Voir formulaire Composition du comité et questions d'examen de synthèse), signé par les membres du comité, puis remis à l'étudiante, étudiant et à l'agente à la gestion des études (AGÉ).

b) L'épreuve écrite

L'étudiante, étudiant dispose d'une période de quatre mois pour soumettre son texte écrit.

Au cours du premier mois (soit avant le 31 mai), l'étudiante, étudiant dresse une liste de références pertinentes pour rédiger son examen. Cette liste est soumise à chacun des membres du comité qui doit, au cours du même mois et selon son champ d'expertise, s'assurer que les textes les plus pertinents s'y trouvent et, s'il y a lieu, transmettre les compléments bibliographiques manquants. L'étudiante, étudiant devra bonifier sa liste de départ en conséquence.

Au bout de deux mois (soit avant le 30 juin), l'étudiante, étudiant est autorisé à échanger avec sa directrice, son directeur de recherche sur l'état d'avancement de l'examen, l'orientation qu'il donne aux réponses et les difficultés rencontrées. Toutefois, il ne peut s'agir d'une de lecture ou d'évaluation préliminaire, avant que l'étudiante, étudiant ne dépose formellement son examen.

À fin du quatrième mois (au 1er septembre), l'étudiante, étudiant dépose formellement son examen écrit.

À l'intérieur d'une période d'un mois (soit avant le 1er octobre), le comité de thèse décide si le texte nécessite des corrections majeures ou si l'étudiante, étudiant est prêt pour l'épreuve orale. Le comité doit remettre à l'étudiante, étudiant un rapport d'évaluation en s'appuyant sur les critères définis plus haut. Si le comité juge, à la majorité des voix, que le texte est satisfaisant, l'étudiante, étudiant est invité à se soumettre à l'épreuve orale.

Si le comité juge que le texte est insatisfaisant, l'examen est ajourné. Le comité demande alors à l'étudiante, étudiant de procéder à ces corrections et de déposer une nouvelle version dans un délai de trois mois. Le comité remettra à l'étudiante, étudiant un nouveau rapport d'évaluation. Si celle-ci est satisfaisante, l'étudiante, étudiant peut se présenter à l'épreuve orale. Si, par contre, le comité juge à nouveau, et à l'unanimité des voix, que le travail écrit est insatisfaisant, l'étudiante, étudiant a échoué l'examen et est exclu du programme.

c) L'épreuve orale

L'examen oral, présidé par la direction du programme, se tient devant le comité de thèse. L'étudiante, étudiant fait une courte présentation de son texte écrit et répond aux questions du comité. Les questions visent à clarifier les concepts, la méthodologie ou d'autres aspects du texte. On s'attend de l'étudiante, étudiant qu'il maîtrise bien les contenus et défende bien ses positions eu égard à la matière d'examen et aux interrogations des membres du comité. Si l'étudiante, étudiant passe avec succès l'épreuve orale, il est considéré comme ayant réussi l'examen de synthèse.

Si l'étudiante, étudiant ne réussit pas son examen oral, il a droit à une reprise un mois plus tard mais uniquement s'il avait réussi la partie écrite de l'examen du premier coup.

Le comité complète alors le formulaire : Rapport final du comité concernant l'examen synthèse de doctorat.

Échéancier de l'examen synthèse

-En date du 1er mai

Une fois nommés, tous les membres du comité de thèse et la direction du programme doivent se réunir et convenir des questions à poser à l'étudiante, étudiant. Les questions seront inscrites au formulaire et tous les membres doivent apposer leur signature sur le formulaire afin de valider les questions, toujours avec l'approbation de la direction de programme. Cette rencontre permet de procéder à la formulation des questions en collégialité et de fixer la date officielle du début des travaux de l'étudiante, étudiant.

-Avant le 31 mai

Dès la signature du formulaire par toutes les personnes concernées, l'étudiante, étudiant dispose de 4 mois à partir de la date de signature pour remettre l'examen (la date limite de remise étant le 1er septembre). La période de rédaction de quatre mois commencée, au cours de son premier mois (soit avant le 31 mai), l'étudiante, étudiant dresse une liste de références pertinentes en regard des questions posées par son comité d'examen de synthèse. Cette liste est alors soumise aux membres du comité qui doivent, au cours du même mois (toujours avant le 31 mai) et chacun selon son propre champ d'expertise, s'assurer que les textes les plus pertinents s'y trouvent et, s'il y a lieu, transmettre les compléments bibliographiques manquants. L'étudiante, étudiant pourra (devra) par la suite bonifier cette liste de départ avec d'autres références.

-Avant le 30 juin

Toujours à l'intérieur de cette période de rédaction, au bout de deux mois (soit avant le 30 juin), l'étudiante, étudiant est autorisé à échanger avec sa directrice, son directeur de recherche sur l'état d'avancement de l'examen, l'orientation qu'il donne aux réponses et les difficultés rencontrées.

-Au 1er septembre

Toutefois, il n'y a pas de lecture ou d'évaluation préliminaire, partielle ou totale, de la partie écrite de l'examen avant que l'étudiante, étudiant ne dépose formellement son texte (3 exemplaires, ou 4 s'il y a codirection) au comité à la fin des quatre mois, soit au 1er septembre au plus tard.

-Au 1er octobre

Le comité de thèse fait part à l'étudiante, étudiant de son évaluation concernant l'examen écrit, à savoir si celui-ci doit faire l'objet de modifications majeures ou si l'étudiante, étudiant est considéré prêt pour l'examen oral. Si des modifications sont exigées, l'étudiante, étudiant bénéficie d'une prolongation pour les réaliser (ne dépassant pas la fin du mois de décembre s'il désire s'inscrire au séminaire de thèse à l'hiver). Voir aussi le règlement no.8, art. 8.

8.3 Projet de thèse/Formulaire 3 en annexe

Le projet de thèse se prépare durant le séminaire de thèse (TRS 9001). Le séminaire dure de janvier juin, au cours duquel les candidates, candidats participent à la production par étapes de leur projet, avec l'appui du professeur responsable du séminaire et de leurs collègues. Par la suite, l'étudiante, étudiant a tout le reste de l'été pour déposer son projet vers le début du mois d'août, avec le soutien de sa directrice, son directeur d'études le cas échéant. Le projet est ensuite soumis au comité de thèse qui doit l'approuver à la fin août.

8.4 Le projet de thèse et la certification éthique

En conformité avec les règles éthiques de la recherche, l'université requiert de tous les étudiantes, étudiants qu'ils obtiennent un certificat éthique avant d'entreprendre toute démarche empirique sur le terrain (pré-test, recrutement, réalisation d'entretiens, etc.). C'est au **Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiantes, étudiants de la faculté des sciences humaines (CERPE4)** que l'étudiante, étudiant doit déposer sa demande de certification, en remplissant le formulaire en ligne sur la base des éléments fournis dans son projet de thèse.

8.5 Thèse et soutenance de thèse

Sous réserve de **conformité avec le Règlement no 8 des études de cycles supérieurs de l'UQAM**, le comité conjoint de doctorat donne les balises suivantes pour la production de la thèse et sa soutenance :

La thèse peut être rédigée sous une forme traditionnelle, par chapitre, ou être composée de trois articles scientifiques dont le contenu et la forme se prêtent aisément à une soumission dans une revue spécialisée avec comité de lecture. Dans ce dernier cas, les trois articles devront être précédés d'une problématique, d'un état des connaissances et d'une mise en contexte théorique généraux, pertinents aux trois articles, et suivis d'une discussion générale. Quelle que soit sa forme, la thèse sera évaluée par un jury de même composition que celui formé pour une thèse classique.

L'étudiante, étudiant soutiendra sa thèse devant un jury de thèse composé d'au moins quatre personnes (cinq s'il y a une codirection de thèse) :

- La directrice, le directeur de thèse;
- La codirectrice, le codirecteur s'il y a lieu
- Une professeure, un professeur d'une des autres écoles du doctorat conjoint, non impliqué dans la codirection de recherche *(Sous réserve de changement, avec l'accord du comité conjoint)*
- Deux autres professeures, professeurs dont au moins un membre extérieur à l'une ou l'autre des écoles de travail social du doctorat conjoint, et non impliqués dans la codirection de recherche. Ces membres du jury peuvent être suggérés par la directrice, le directeur de thèse et par la codirectrice, le codirecteur, le cas échéant.

10. Activités et soutien aux étudiantes, étudiants

Les postes pour les étudiantes, étudiants à l'UQAM

Les étudiantes, étudiants intéressés par les postes d'assistant de recherche ou d'auxiliaire d'enseignement sont invités à consulter les sites web suivants :
www.carrieres.uqam.ca
http://vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation/recherche-emploi/emplois.html
www.siga3.uqam.ca/emplois_aux_ens

Financement :

Vous pouvez vous présenter au Service de l'Aide financière aux études au Pavillon DS-R305 (prêts et bourses) et au DS-R345 pour toute information se rapportant aux bourses d'excellence : Service à la vie étudiante

UQAM – Bourses de recrutement et bourse régulière FARE
Le programme de bourses d'excellence de recrutement de l'UQAM (FARE) pour les cycles supérieurs a pour objectif d'assurer un revenu minimal leur permettant de se consacrer à leurs études à temps complet durant la première année de leur programme de maîtrise ou de doctorat.
Les candidates, candidats intéressés par ce concours n'ont pas à présenter de dossier de candidature ni de formulaire. La sélection des candidatures se fait à la suite de l'analyse des demandes d'admission. Les directions de programmes concernées contacteront elles-mêmes les candidates, candidats récipiendaires d'une bourse de recrutement.

Les bourses d'excellence régulière visent à encourager les étudiantes, étudiants désirant poursuivre leurs études de cycles supérieurs à l'UQAM à travailler sur des contrats d'assistances de recherche avec des professeurs de l'UQAM (bourse d'appariement). Les demandes doivent être déposées à la fin septembre : Faculté des sciences humaines/soutien financier

Bourses Fondation de l'UQAM
La Fondation de l'UQAM offre annuellement plus de 850 bourses de premier, deuxième et troisième cycles. Elles sont remises chaque année grâce à la générosité des membres de la communauté universitaire, d'entreprises et fondations privées, ainsi que des diplômés et des amis de l'UQAM.

La Fondation organise deux concours par année. Un premier au trimestre d'automne et l'autre à l'hiver.

Pour poser sa candidature ou pour plus d'information sur les bourses offertes, consultez le site du bureau de l'Aide financière des **Services à la vie étudiante, étudiante** : http://vie-etudiante.uqam.ca/ Voir la rubrique *Aide financière et bourses.*

Voir également la liste des **principales bourses** de l'UQAM : http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-envergure.html

*** Nouveautés 2016 ***
Bourses d'exonération des frais majorés pour des étudiantes, étudiants étrangers au doctorat :
http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html#bourses-d'exonération-des-droits-majorés-pour-étudiantes, étudiants-étrangers-au-doctorat

L'UQAM adoptera de nouvelles mesures concernant les offres de financement pour les étudiante, étudiant.es du troisième cycle. Ces mesures seront annoncées dans le présent guide dès leur adoption.

Activités annuelles de soutien aux étudiantes, étudiants / UQAM
À tous les ans et à la fin du mois d'août, les étudiantes, étudiants de l'UQAM sont conviés à une rencontre d'accueil. C'est l'occasion d'échanger et de s'informer du cheminement au doctorat en travail social.
De plus, l'UQAM organise un cocktail de bienvenue annuel en novembre pour les étudiantes, étudiants de cycles supérieurs. C'est une bonne occasion de fraterniser avec les gens de l'École de travail social tant du côté des professeures, professeurs que du personnel de soutien.

Des locaux sont également mis à la disponibilité des étudiantes, étudiants de doctorat ici même à l'École de travail social. S'adresse au secrétariat de l'École pour réservation.

Université de Montréal
L'Université de Montréal offre des ateliers ouvert à **toutes les étudiantes, étudiants** du doctorat à l'hiver et au printemps de chaque année : consultez le site de l'Université de Montréal ou votre courriel UQAM.

11. FRAIS

Aux fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

Programmes avec thèse (classe B) :
Pour ces programmes qui comportent normalement, en plus de leurs activités siglées, la préparation et la rédaction d'une thèse, le barème suivant s'applique :

• les étudiantes, étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 7,5 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps complet et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme.

• les étudiantes, étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 3,75 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps partiel et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme.

L'étudiante, étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de sa thèse, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

Lorsque l'étudiante, étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité, *351,82$* par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Pour tout questionnement concernant la facturation, contactez le Service des comptes étudiants :
https://servicesfinanciers.uqam.ca/modes-de-paiement.html

L'annulation d'inscription effectuée conformément aux règlements universitaires donne lieu au remboursement des droits de scolarité, selon la procédure en vigueur concernant les modalités de paiement et de remboursement des frais : Modalités de remboursement

12. PROFESSEURES, PROFESSEURS HABILITÉS À DIRIGER UNE THÈSE ET CHAMPS DE RECHERCHE

Toutes les professeures, professeurs doivent faire une demande d'habilitation à diriger des thèses afin de devenir directrice, directeur d'études. Depuis la création du doctorat à l'UQAM, en 2014, la moitié du corps professoral a obtenu cette habilitation et d'autres procéderont à leur demande dans un avenir prochain. Les étudiantes, étudiants sont donc invités à s'informer de la mise à jour de cette liste.

Charpentier, Michèle

- Gérontologie sociale
- Droits, *empowerment* et engagement social des personnes âgées
- Femmes, vieillissement et transmission intergénérationnelle
- Hébergement et milieux de vie (résidences privées)

Desmarais, Danielle

- Accompagnement du raccrochage scolaire (éducation des adultes) et de la réinsertion socio-professionnelle des 16-20 ans
- Démarche (auto)biographique (en formation, en recherche et en intervention)
- Jeunes adultes
- Détresse psychologique et santé mentale
- Alphabétisation

Dorvil, Henri

- Marginalités, inclusion/exclusion
- Handicap, maladie
- Sociologie de la santé
- Organisation des services de santé mentale
- Travail social clinique

Doucet, Marie-Chantal

- Sociologie de l'individualité contemporaine
- Santé mentale et société
- Analyse de l'activité et du langage en milieu de travail
- Psychosociologie des métiers relationnels

Dumais, Lucie

- Politiques sociales
- Économie sociale et transformation de l'État-providence
- Personnes handicapées
- Insertion sociale et en emploi
- Santé au travail

Goudreau, Louis

- Économie politique et capitalisme financier
- Fondements et méthodes de l'action communautaire
- Espaces urbains
- Logement

Mensah, Maria Nengeh

- Santé, marginalité et sexualité (VIH/sida, travail de sexe, LGBTQ)
- Théories, cultures et mouvements féministes
- Analyse du discours et des messages médiatisés
- Action collective de lutte contre la stigmatisation
- Pratiques et usages du témoignage
- Recherche communautaire

Parazelli, Michel

- Jeunesses, marginalités et sociétés
- Pratiques urbaines de l'intervention sociale
- Gestion urbaine des espaces publics face aux populations marginalisées
- Pratiques de médiation démocratique
- Habitat en milieu interculturel
- Repères normatifs des pratiques d'intervention sociale

Rachédi, Lilyane

- Interculturalité
- Immigration et famille
- Immigration et récits de vie
- Écrivains immigrants et construction identitaire
- Littérature, arts, films et intervention sociale

René, Jean-François

- Recherches qualitatives et participatives
- Enfance/famille/jeunesse
- Pauvreté/précarité/exclusion
- Organismes communautaires/mouvements sociaux

13. ANNEXES

FORMULAIRE 1

Programme de doctorat conjoint UQAM-UDM-McGill

Formulaire
Composition du Comité de thèse et
Questions d'examen de synthèse (TRS9007)

École de travail social de l'UQAM

NOM DE L'ÉTUDIANT.E :	CODE PERMANENT :

A- Composition du Comité de thèse

- **Directeur, directrice d'études**
  Nom :
  Institution ::

- **Codirecteur, codirectrice d'études (le cas échéant)**
  Nom :
  Institution :

- **Membre**
  Nom :
  Institution :

- **Membre**
  Nom :
  Institution :

B- Questions d'examen (1 à 3 questions)

Question 1

Question 2

Question 3

C- Signature des membres du Comité de thèse

Direction

Codirection

Membre

Membre

D. Signature du directeur, de la directrice de programme et président.e du SCAE

Nom :

Institution : École de travail social

Signature

DATE :

FORMULAIRE 2

École de travail social de l'UQAM
Programme de doctorat conjoint UQAM-UDM-McGill

Formulaire
Rapport du comité de thèse sur l'examen de synthèse
(TRS9007)

NOM DE L'ÉTUDIANT.E :	CODE PERMANENT :

A- Listes des membres du Comité de thèse

- **Directeur, directrice d'études**

Nom :

Institution :

- **Codirecteur, codirectrice d'études (le cas échéant)**

Nom :

Institution :

- **Membre**

Nom :

Institution :

- **Membre**

Nom :

Institution :

B- Rapport synthèse[4] de l'examen écrit (maximum 2 pages) – Annexer le ou les rapports d'évaluation

Examen accepté	
Examen accepté après reprise (3 mois)	
Échec	

Date de l'examen :	

[4] Les rapports synthèse d'examen sont préparés par le directeur, la directrice d'études, suite à chaque évaluation.

C- Rapport synthèse de l'examen oral - Annexer le ou les rapports d'évaluation

Examen accepté	
Examen accepté après reprise (1 mois)	
Échec	

Date de l'examen :	

D- Signature des membres du Comité de thèse

Direction

Codirection

Membre

Membre

E. Signature du directeur, de la directrice de programme et président.e du SCAE

Nom :

Institution : École de travail social

Signature

DATE :

FORMULAIRE 3

École de travail social de l'UQAM
Programme de doctorat conjoint UQAM-UDM-McGill

Formulaire
Avis du comité de thèse sur le projet de thèse

NOM DE L'ÉTUDIANT.E	CODE PERMANENT

Titre du projet de thèse :

A- Liste des membres du Comité de thèse :

- **Directeur, directrice d'études**
  Nom :
  Institution ::

- **Codirecteur, codirectrice d'études (le cas échéant)**
  Nom :
  Institution :

- **Membre**
  Nom :
  Institution :

- **Membre**
  Nom :
  Institution :

B- Avis du comité de thèse suite à l'évaluation du projet déposé

Sur la base des rapports d'évaluation remis par les membres du Comité et de la synthèse qui en a été faite par le directeur, la directrice d'études, le Comité de thèse recommande ceci :

Projet de thèse accepté ☐

Projet à soumettre à nouveau ☐

La mention accordée (note littérale) au projet de thèse est sous la responsabilité du professeur de TRS 9001.

C- Avis du comité de thèse concernant le dépôt d'une demande de certification éthique

Le Comité est d'avis que :

Le projet nécessite une approbation éthique ☐

Le projet NE nécessite PAS d'approbation éthique ☐

L'étudiante, l'étudiant fait sa demande de certification en ligne au CERPÉ 4 : https://cerpe.uqam.ca/les-comites/cerpe-4/ Pour plus d'information, communiquer avec la personne responsable à la Faculté des sciences humaines, Mme Julie Sergent : sergent.julie@uqam.ca)

D- Signature des membres du Comité de thèse

Direction

Codirection

Membre

Membre

E. Signature du directeur, de la directrice de programme et président.e du SCAE

Nom :

Institution : École de travail social

Signature

DATE :

)